

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS 645-2020, 646-2020 ET 647-2020

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD :

QUE Lors d'une séance tenue le 3 novembre 2020, le conseil a adopté les règlements suivants :

- a) Règlement numéro 645-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-2018 afin d'assujettir les terrains situés à l'arrière de l'hôtel de ville à l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble;
- b) Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 646-2020;
- c) Règlement de concordance numéro 647-2020 amendant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin d'assurer la conformité au règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-2018 modifié par le règlement 645-2020;

QUE les règlements numéro 645-2020, 646-2020 et 647-2020 seront officiellement en vigueur ce 1^{er} décembre 2020;

QUE les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce premier jour du mois de décembre deux mille vingt.

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général